

Les citoyens peuvent retracer eux-mêmes le sort des 17 000 disparus de la guerre

OLJ / Par Sandra NOUJEIM, le 13 avril 2013 à 00h14

« Les disparus, il est possible de savoir. » Possible pour une mère de savoir, plus de vingt ans après la fin de la guerre civile, si son fils est décédé ou disparu, enterré ou parti sans traces. Possible surtout de remonter jusqu'à la fosse commune où il gît, qui devient pour la famille l'ultime lieu de consolation, le seul point d'attache à la réalité. Mais les 17 000 disparus de la guerre sont autant de cas non résolus, de familles en quête de vérité, dont le droit de savoir est bafoué par un système qui a préféré la convenance de l'oubli à la douleur de l'affront.

À la veille de la commémoration du début de la guerre civile, l'association Act for the Disappeared, le Comité des parents de disparus et l'observatoire juridique al-Moufaqqira al-Qanouniya ont choisi de dresser le bilan du dossier des disparus, lors d'une conférence marquée par la projection du documentaire Nuits sans sommeil (Layali bila nowm). Ayant décidé de retracer le sort de Maher Kassir, jeune combattant du Parti communiste disparu à 16 ans lors du siège de la faculté des sciences de l'Université libanaise de Hadeth, le 13 juin 1982, par les Forces libanaises, la réalisatrice Éliane Raheb mène le combat aux côtés de la mère de Maher, Mariam. Dans cette quête, se profile le supplice de Mariam, suggéré non par les larmes, mais les gestes (une scène la montre assise dans son salon, avec la photographie de Maher en taille réelle, simulation de son fils en chair et en os, qu'elle enlace et contemple). Un portrait parallèle est dépeint, celui d'Assaad Chaftari, ancien responsable au sein des Forces libanaises à l'époque, aujourd'hui tourmenté, las, mû par une volonté sincère de se repentir, mais encore incapable de répondre aux questions de Mariam. « Mon fils a quitté sa guitare et ses livres car on lui a fait croire qu'il doit affronter Israël ! » lance Mariam à Assaad qu'elle retrouve dans une exposition de portraits des disparus, organisée dans l'épave du City Center au centre-ville. Assaad se tait.

Entre en scène, un peu plus loin dans le film, un ancien combattant FL qui choisit de garder l'anonymat. Il fera passer les photos de Maher à ses anciens camarades de combat, qui se souviendront que « ce très jeune garçon » a été tué et enterré dans une fosse commune derrière le bâtiment (une fosse non révélée jusque-là). Le documentaire s'achève

sur la scène de Mariam découvrant le lieu où gît son fils. Elle s'arrête un moment, puis remonte ses pas. « Mariam et Assaad sont tous deux lacérés par la guerre, coincés dans cette guerre et incapables de s'endormir », affirme Éliane Raheb à L'Orient-Le Jour. « Les deux ont souffert de la paix », a ajouté Wadad Halwani, présidente du Comité des familles de disparus.

Le documentaire fait rejaillir les replis laids d'un passé toujours là. « Le film est fait pour vous déranger ! » lance la réalisatrice, rappelant que ses travaux traitent de « l'identité qu'un être se fabrique et dont il peut devenir prisonnier, comme aliéné à lui-même ». « La moitié de la population a connu la guerre. Chacun a des informations utiles sur les disparus, qu'il faut partager. Et cette responsabilité incombe à tous », ajoute-t-elle.

Un autre combat mené pour résoudre les dossiers des disparus s'effectue sur le terrain juridique. L'avocat Nizar Saghiyeh, responsable d'al-Moufaqqira al-Qanouniya, a fait état d'une série d'actions intentées contre les propriétaires de terrains suspectés de contenir des fosses communes. L'objet de ces actions est d'obtenir l'autorisation judiciaire de fouiller ces fosses. Les réticences sont nombreuses, celles de certains propriétaires de terrains, notamment religieux, « qui craignent (à tort) pour leur réputation », mais surtout de tous les politiques impliqués dans la guerre « et soucieux de préserver leur image ». « Désormais, ce film nous servira de plaidoyer devant le juge », a-t-il conclu.